



FEDERATION NATIONALE DES GITES DE FRANCE
 CONTRAT DE LOCATION GITE RURAL VOSGES
 EN LOCATION DIRECTE

Cachet de l'antenne départementale



Association Gîtes de France Vosges
 31 rue F. de Neufchâteau - BP 236
 88006 Épinal Cedex
 Tél. 03 29 35 33 38 - Fax 03 29 35 68 11
 Email : developpement@vosges-gites.com

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous proposer la réservation de mon gîte rural. Si cette proposition retient votre attention, veuillez me renvoyer un exemplaire de ce contrat revêtu de votre accord et accompagné d'un chèque bancaire ou postal représentant l'acompte.

En vous souhaitant d'excellentes vacances dans notre région, je vous adresse mes sincères salutations.

Le propriétaire

Gîte N° agréé par l'Antenne Départementale des Vosges à EPINAL, situé, sur la commune de.....

Capacité maximale du gîte personnes

Niveau de confort.....épi(s)

Animaux Gratuits

Payants

Chèques vacances acceptés OUI NON

Locataire

M., Mme, Mlle.....

Adresse :

CP et Commune.....

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. Travail :

E-mail :@.....

Composition de la famille

personnes

dont adulte(s)

enfant(s) de 2 à 14 ans

enfant(s) de moins de 2 ans

Années de naissance des enfants:.....

Dates du séjour dude 16 H 00 auà 10 H 00
 Prix du séjour.....€. Dépôt de garantie ou caution de.....€ demandé.

Charges comprises dans le prix de la location:

Toutes les charges dont le chauffage

Toutes les charges sauf le chauffage

Charges non comprises (1) base de calcul du coût

(électricité facturée sur relevé de compteur au-delà de 8 kwh par jour)

.....

Services supplémentaires possibles base de calcul de coût

.....

taxe de séjour en sus OUI NON

(1) aucune charge supplémentaire ne pourra être demandée si elle n'est pas prévue dans le contrat

Propriétaire

M. CUNAT J.François

Adresse : 17 Route du Bourbet

Julienrupt

88120 Le Syndicat

Tél. dom

Tél. portable : 06.31.13.60.48

Tél. Travail :

E-mail : jfcunat@viaux-fontaine.fr

La fiche descriptive jointe au présent contrat précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

CETTE LOCATION PRENDRA EFFET si je reçois à mon adresse avant le.....2015 :

- Un exemplaire du présent contrat daté et signé, le deuxième exemplaire est à conserver.

- Un acompte deeuros (25%) à régler par chèque bancaire ou postal, libellé à mon ordre *(au delà de cette date, cette proposition sera annulée et je disposerai du gîte à ma convenance)*

Le SOLDE d'un montant deeuros sera à verser à l'arrivée dans le gîte.

Remarques particulières

Je soussigné M.....déclare d'accord sur les termes de ce contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso et de la fiche descriptive jointe.

A....., le.....
 (signature du propriétaire)

A....., le.....
 (signature du locataire, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")



RELEVÉ DES CHARGES / ETAT DES LIEUX

Relais des Gîtes et du Tourisme Vert des Vosges

RAPPEL !

Le gîte doit être libéré pour 10h
(sauf week-end)

NOM DU LOCATAIRE.....

ADRESSE DU LOCATAIRE.....

Arrivée le.....à.....h.....Départ prévu le.....à.....h.....

NOM DU PROPRIETAIRE :

N° DU GITE / LIEU

1 – Inventaire

Vous trouverez au dos du présent document la liste du matériel et équipements mis à votre disposition pour votre séjour dans notre gîte. Le matériel est en bon état et il vous appartient de nous signaler dans un délai maximum de 24h00 si vous constatez un quelconque défaut ou manque par rapport à la liste d'origine. Vous trouverez par ailleurs quelques recommandations importantes pour le meilleur usage du gîte.

2 – PRESTATIONS & CHARGES OPTIONNELLES / additional charges

	Tarifs Cost	Quantité Quantity	Montant total Total amount
Bois – firewood (mise à disposition gratuite d'un casier de bois près de la cheminée), casier supplémentaire payant dans le garage	5 € le panier	=	€
Forfait ménage Fin de séjour– End of stay cleaning	50 €	=	€
Location de draps – sheets rental	10 € par lit	=	€
Electricité (forfait 8 kw / Jour) le Kw sup.	0.17 €	=	€
Linge de toilette – Bathroom linen	NC	=	€
Location linge de maison – household linen rental	NC	=	€
Taxe de séjour – Tourist tax	0.60 € par jour & par personne	=	€
Supplément animal	20 € par semaine & par animal	=	€
Autres (location TV, vélos, ...) – others	NC	=	€

3 – TOTAL.....

€

4 – ARRIVEE / arrival

DEPOT DE GARANTIE / deposit

. Pour le gîte : 200 €
. Par animal : €
. Autres €

Mode de paiement : Chèque Espèces(cash)

N° du chèque / Banque.....

Observations à l'arrivée (inventaire, propreté, etc...)

comments on arrival (inventory, cleanliness, etc...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

DEPART / departure

Observations au départ (inventaire, propreté, etc...)

comments on departure (inventory, cleanliness, etc...)

.....
.....
.....
.....
.....

Dégradations : OUI NON

(si oui : nom, adresse, n°contrat de l'assurance du locataire)

.....
.....

Restitution du dépôt de garantie / Return of deposit : OUI NON

(le dépôt de garantie ne pourra en aucun cas être utilisé pour couvrir les charges. Il ne doit être affecté qu'aux réparations dues à des dégradations matérielles constatées lors de l'établissement de l'état des lieux avec le locataire)
(the deposit may not be used to cover charges. It will may only be used to effect repairs to any damage to the property.)

Les tarifs mentionnés dans le présent relevé doivent être conformes à ceux figurant dans la fiche descriptive ou le contrat de location.

Signatures propriétaire et locataire à l'arrivée

Owner's & tenant's signatures

Signatures propriétaire et locataire au départ

Owner's & tenant's signatures

Remarque spécifique à l'entretien de la cheminée :

L'aspirateur ne peut pas servir au nettoyage de la cheminée car il n'est pas adapté. Nous vous remercions de bien vouloir utiliser la pelle et la balayette destinée à cet usage.

L'usage de la cheminée est sous votre entière responsabilité et nous vous recommandons très vivement de ne pas mettre plus de 2 buches dans le foyer afin d'éviter une chaleur excessive à proximité de la cheminée.

Remarque spécifique à l'usage du parasol et des velux.

Nous vous recommandons de les fermer lors de votre absence du gîte pour qu'en cas d'intempéries, vos effets personnels ne soient pas détériorés.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de la location d'hébergements Gîtes de France agréés par l'Antenne Départementale ou interdépartementale territorialement compétente au nom de la Fédération Nationale des Gîtes de France.

En aucun cas la Fédération Nationale des Gîtes de France ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

Article 2 - durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 - absence de rétractation : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 5 - annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le paiement du solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 6 - annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 7 - arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 8 - règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 9 - état des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

Article 10 - dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 11 - utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 12 - capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 13 - accueil des animaux : Lors de la réservation, le client est tenu d'indiquer le nombre d'animaux familiers qui l'accompagneront. La fiche descriptive précise les suppléments de tarifs éventuels à prévoir (tarif animal, supplément caution, supplément du forfait ménage...). Des modalités de séjour spécifiques aux animaux familiers pourront être précisées par le propriétaire dans un règlement intérieur affiché dans l'hébergement : le contrat pourra être résilié aux torts du client en cas de non respect de ces conditions de séjour.

Article 14 - assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 15 - paiement des charges : En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix.

Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

Article 16 - litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location, doit être soumise à l'Antenne Départementale ou interdépartementale des Gîtes de France dans les trois jours à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation doit lui être adressée dans les meilleurs délais, par lettre.